

VAISON-LA-ROMAINE

Les vins du "Gros Pata" distingués au Concours Général Agricole

Le concours Général Agricole, est un concours français, organisé chaque année dans le cadre du salon international de l'agriculture de Paris et il est une formidable vitrine pour les produits français. Ce concours est organisé en deux temps, avec d'abord une phase de présélection en région, et une phase finale nationale, lors du salon.

Deux médailles d'or

Divisé en quatre concours distincts, animaux, produits, jeunes professionnels et vins, auquel Sabine Garagnon exploitante du domaine du "Gros Pata", a participé pour la troisième année avec trois échantillons de sa production. Après avoir obtenu une médaille d'or, argent et bronze lors des précédentes éditions,



Le petit Lucas, sixième génération, heureux de voir ses parents récompensés par des médailles d'or.

/ PHOTO J.J.A

l'année 2013 est pour le domaine du "Gros Pata" une consécration, avec deux médailles d'or obtenues avec son "côtes-du-rhône rosé" et son "côtes du rhône rouge", récompenses

obtenues devant 15000 échantillons de vins.

"Ces récompenses valorisent le travail de toute l'équipe du domaine et nous incitent à poursuivre dans la ligne d'une

production de qualité", confie Sabine Garagnon, qui il faut le savoir est la cinquième génération exploitant le domaine familial et après ses études de viticulture œnologie à Suze la Rousse, a été à 17 ans, la plus jeune viticultrice de France.

Une belle occasion de découvrir ces vins primés le 31 mai prochain, lors de la traditionnelle portes ouvertes du Domaine, à laquelle seront associés de jeunes producteurs de vins de Bourgogne, de champagne, de Bergerac producteurs de foie gras et où s'y déroulera le loto de l'association "Aleda" de l'école Emile Zola, avec des animations du groupe folklorique "Lou Caleu".

J.J.A.

Pratique: Domaine du "Gros Pata".
Route de Villedieu - Vaison la Romaine
☎ 04 90 36 23 75

VAISON-LA-ROMAINE

Deux médailles d'or pour Sabine Garagnon au Concours général agricole

Sabine Garagnon peut être fière de son travail. Celle qui gère le Domaine du Gros Pata, propriété viticole entre Villedieu et Vaison, produit elle-même son vin. Elle vient d'obtenir deux médailles d'or au Concours général agricole des vins qui s'est déroulé pendant la foire de Paris. Elle est habituée de ces récompenses, puisqu'elle a déjà obtenu une médaille d'or en 2011, deux médailles en 2012, argent et Bronze, deux en 2013, Or et bronze, et, cette année, deux médailles d'Or. Sabine Garagnon a réalisé sa première cuvée à l'âge de 17 ans, en suivant les conseils de son grand-père. Elle a ensuite

fait des études d'œnologie et de viticulture, avant de reprendre le domaine familial en 2000.

Un concours organisé sous le contrôle de l'Etat

La viticultrice parle avec passion de ses deux cuvées récompensées. Son rosé Côtes du Rhône « possède un bouquet de fruit, très clair, léger et adapté au repas d'été », tandis que sa cuvée de rouge syrah et grenache « a des notes épicées, de cassis et de violette. Il passe deux mois en foudre. C'est un vin de garde qu'on peut boire encore dans huit à dix ans ». Créé en 1870, le

Concours général agricole « a pour ambition de sélectionner et de primer les meilleurs produits du terroir français, afin d'encourager la recherche de la qualité et stimuler la concurrence. » C'est le seul qui soit organisé sous le contrôle de l'Etat. Le jury est composé de gastronomes, et de représentants de la filière, de la production à la distribution. Après une inscription payante, le prélèvement du produit est fait par un agent de l'Etat ou de la chambre d'Agriculture. Une première sélection est faite localement, la moitié des vins présentés sont autorisés à monter à Paris pour participer au Concours général agricole.



Sabine Garagnon a reçu l'autocollant qui atteste de ses récompenses.